



Réunion sur l'Évaluation du CSA

Doc N° : CFS Evaluation/2018/06/26/03

Date : 18 septembre 2018

Horaire : 09h00-17h00

Lieu : PAM

Termes de référence du Président du CSA

- a) Jouer un rôle politique et stratégique clé en appui aux activités du CSA en faveur de la réalisation de sa vision et de ses objectifs, en traitant avec l'ensemble des acteurs pertinents prenant part au processus et en facilitant les discussions sur les questions pertinentes, en consultation et en accord avec le Bureau ;
- b) Lorsqu'il y est invité, représenter le CSA et promouvoir son modèle et les résultats convenus dans les instances politiques appropriées, y compris les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome, en contribuant à faire en sorte que la sécurité alimentaire et la nutrition demeurent une priorité politique mondiale ;
- c) Plaider en faveur de l'examen des résultats politiques du CSA par les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques, et collaborer avec les États membres, les organismes ayant leur siège à Rome et les autres parties prenantes pertinentes pour trouver des opportunités de sensibiliser sur les résultats des travaux réalisés par le Comité, et diffuser ces derniers, y compris dans le contexte des Objectifs de développement durable ;
- d) Soutenir les activités d'information/sensibilisation menées par les parties prenantes du CSA, en tenant compte des ressources disponibles et du principe directeur selon lequel la communication portant sur le CSA incombe à l'ensemble des Membres et Participants du CSA ;
- e) Jouer un rôle de chef de file lors des travaux intersessions pour faciliter le dialogue et parvenir à un consensus entre les parties prenantes du CSA, et entreprendre les tâches établies par la Plénière du CSA ;
- f) Présider les réunions du Comité, du Bureau, qui représente les membres du CSA, ainsi que les réunions conjointes avec le Groupe consultatif ;
- g) Collaborer avec le Secrétariat du CSA et rencontrer régulièrement le Secrétaire du CSA afin de s'informer de la mise en œuvre des travaux techniques menés par l'équipe, et discuter des manières selon lesquelles le Président peut appuyer la réussite de la mise en œuvre des activités convenues dans le Programme de travail pluriannuel, en consultation avec le Bureau ;
- h) Le cas échéant, rencontrer les responsables des trois organismes ayant leur siège à Rome afin de leur fournir des informations concernant les travaux du Comité ;



Contribuer à trouver des manières d'étendre la base de financement du CSA à partir des membres et des autres parties prenantes, principalement à travers le plaidoyer et le soutien politique, à la lumière du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour le Comité.



Recommandation 8 [extraite du Plan d'action, qui résume la réponse à l'Évaluation]

1. Le Comité et le Bureau devraient clarifier les attentes qui sont les leurs concernant le poste de Président, au-delà de la présidence de la Plénière et des réunions du Bureau/Groupe consultatif. Cette clarification devrait inclure les résultats escomptés des activités d'information/sensibilisation liées au poste, qui devraient être pris en compte dans la planification et la budgétisation des activités du Comité. Le rôle du poste de Président par rapport au Secrétariat du CSA devrait aussi être clarifié afin d'éclaircir les zones « grises ». Ceci pourra exiger un examen et une révision des termes de référence du Secrétaire. Le Président, les organismes ayant leur siège à Rome et le Secrétaire devraient convenir d'un protocole pour la présentation de rapports de la part du Secrétariat du CSA.

La Recommandation est acceptée

2. Le Président joue un rôle politique et stratégique important à Rome et au-delà afin d'atteindre la vision et les objectifs du CSA. Disposer d'une expérience en tant que Représentant permanent/Membre d'une représentation permanente et être familier avec les travaux du CSA et des organismes ayant leur siège à Rome s'avère important, du fait que cela permet une portée et une influence plus larges auprès des membres et des organismes ayant leur siège à Rome.
3. Le CSA clarifiera le rôle du Président au-delà de la présidence de la Plénière du CSA et des réunions du Bureau et du Groupe consultatif. Des termes de référence pour le poste de Président seront développés, compte tenu des points suivants :
 - (i) Apporter un leadership stratégique au Comité ;
 - (ii) Faire mieux connaître le CSA en promouvant le Comité comme une plateforme internationale et intergouvernementale inclusive et plaider en faveur des résultats et des travaux du CSA à Rome et dans d'autres instances ;
 - (iii) Informer/sensibiliser et s'engager auprès des parties prenantes au niveau mondial, régional et national, en consultation avec le Bureau, en tenant compte des ressources disponibles et des résultats attendus, conformément à la réponse à la Recommandation 11 à l'Évaluation devant être élaborée en 2018 ;
 - (iv) Instaurer la confiance parmi les parties prenantes et promouvoir la cohérence des travaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;
 - (v) Plaider en faveur de l'utilisation des travaux politiques du CSA par les parties prenantes, y compris dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - (vi) Jouer un rôle de leadership lors des travaux intersessions afin de parvenir à un consensus entre les parties prenantes et dans le cadre de l'engagement et de la collaboration en cours avec les organismes ayant leur siège à Rome ;
 - (vii) Contribuer à étendre la base de financement des Membres et des autres parties prenantes, par le soutien politique et le plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources.
4. Les termes de référence du Secrétaire seront révisés, en garantissant la clarté et la cohérence avec les termes de référence du Président, et les rôles et fonctions du Bureau. Toute modification des termes de référence du Secrétaire tiendra compte de la fonction politique du Président, des fonctions techniques/administratives du Secrétaire ainsi que des règles et réglementations applicables de la FAO. Les responsabilités du Président du CSA, du Secrétaire et de la FAO seront clarifiées et les rattachements hiérarchiques entre eux seront rendus explicites, en tenant compte



de l'expérience des autres comités. Ceci engendrera une plus grande transparence et reddition de comptes mutuelle.

| Mesures à prendre | Organe chargé de la mise en œuvre | Calendrier | Financement supplémentaire requis (Oui ou Non) |
|---|--|-----------------|--|
| A8.1. Termes de référence pour le poste de Président du CSA | Bureau du CSA, recherchant des contributions supplémentaires, si nécessaire (ex. : Groupe consultatif, Bureau juridique de la FAO, autres Comités, Secrétaire, organismes ayant leur siège à Rome) | Avant mars 2018 | Non |
| A8.2. Réviser les termes de référence du Secrétaire, en clarifiant les responsabilités et les rattachements hiérarchiques | Bureau du CSA, recherchant des contributions supplémentaires, si nécessaire (ex. : Groupe consultatif, Bureau juridique de la FAO, autres Comités, Secrétaire, organismes ayant leur siège à Rome) | Avant mars 2018 | Non |